

Pour le Canada, l'intégration de tous les pays au système des échanges multilatéraux est un objectif central qui permettra à tous de partager les mêmes droits et obligations. Le gouvernement est également favorable à ce qu'on accorde une attention spéciale à la situation des pays en développement les moins avancés. Le Canada maintient un tarif de préférence général qui compte parmi les plus généreux pour les pays en développement et qui permet l'application de droits de douane moins élevés ou l'entrée en franchise de nombreux produits. Le Canada a également proposé l'intégration du commerce du vêtement et du textile dans le cadre du GATT et l'application de règles du GATT renforcées.

Il est dans l'intérêt même du Canada que les pays en développement reprennent leur croissance économique pour qu'ils soient de nouveau aptes à commercer avec nous. Les échanges internationaux - en particulier le développement des marchés d'exportation des pays débiteurs - sont essentiels pour accroître la capacité des pays en développement à assurer le service de leur dette et à progresser.

### **Recommandation**

L'ACDI devrait également explorer des modalités qui permettraient d'utiliser judicieusement les crédits d'aide pour favoriser les opérations de réduction de la dette axées sur le développement.

### **Réponse**

Le gouvernement vient tout juste d'approuver la première opération de ce genre au Costa Rica où 5 millions de dollars canadiens d'APD seront utilisés pour liquider la dette commerciale. Un montant équivalent en monnaie locale sera réservé par le gouvernement du Costa Rica pour des programmes sociaux. D'autres possibilités seront explorées par le gouvernement lorsqu'il sera possible de réserver des fonds locaux à des fins de développement.

### **Recommandation**

Le gouvernement devrait mieux faire connaître aux Canadiens les problèmes liés à la crise de l'endettement.

### **Réponse**

Les problèmes créés par la crise de l'endettement sont soulignés dans la stratégie du gouvernement «Partageons notre avenir» qui a été adoptée en 1988 et a été largement diffusée.

En vue des sommets économiques annuels, le gouvernement a préparé à l'intention des médias et du grand public une importante documentation concernant ces questions.

La présente réponse au rapport du CPAECE a été formulée pour expliquer au public la nature du problème et les principes qui orientent l'action canadienne face à l'évolution de la stratégie adoptée pour régler le problème de l'endettement. Le présent document vise également à préciser l'orientation de la politique future à mesure que les institutions internationales adoptent de nouvelles actions pour alléger le fardeau de la dette. Le gouvernement a l'intention de distribuer largement le présent document.